

Compte rendu **Réunion du Conseil Municipal du** **14 février 2022**

Visé par M. le Maire le : /02/2022

Le 14 février 2022 à 20 h, le Conseil Municipal de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel BOYER, Maire.

Objet : lotissement Les Cuminaux : choix de l'entreprise lot1 (terrassement et réseaux)

Après avoir pris connaissance du tableau comparatif des offres, le Conseil Municipal décide de retenir, pour l'exécution des travaux de terrassement et réseaux dans le cadre de l'aménagement du lotissement communal Les Cuminaux, l'offre de la société EYRAUD Père et Fils pour un montant de 132 764.50 € HT.

Objet : travaux de voirie 2022 : maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie 2022 au cabinet d'ingénierie AB2R pour un montant d'honoraires de 14 700 € HT. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis et toute pièce liée à cette affaire.

Objet : parc photovoltaïque : convention complémentaire entre PARC SOLAIRE DE LA CLE DES CHAMPS / Commune

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec la SAS PARC SOLAIRE DE LA CLE DES CHAMPS la convention complémentaire relative à la mise en œuvre par la société de mesures environnementales obligatoires sur le site de la ferme de panneaux photovoltaïques La clé des Champs.

Objet : Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) : gestion confiée au Syndicat Départemental d'Energies

Le Conseil Municipal décide de confier au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire la collecte, la gestion et le contrôle des Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) télécommunications dues sur le territoire de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON et perçues jusqu'à ce jour directement par la commune

Objet : assistance progiciels et dématérialisation des procédures des marchés publics : renouvellement de la convention avec le CDG 43

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer, avec le Centre de Gestion de la HAUTE-LOIRE, la convention incluant l'assistance « progiciels » et la dématérialisation des procédures des marchés publics pour la période 2022-2026.

Objet : installation classée : avis sur la demande de renouvellement de l'exploitation d'une carrière, commune du BRIGNON

Compte tenu de l'éloignement du site d'exploitation de la carrière, compte tenu de l'absence totale d'impacts ou de nuisances pour la commune de SAINT CHRISTOPHE sur

DOLAISON et ses habitants, le Conseil Municipal n'émet aucune objection ou remarque quant au renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière située aux lieux-dits La Peyrouse, La Champ et Hobespie, sur le territoire de la commune du BRIGNON.

Objet : cimetière communal : demande de reprise d'une case du columbarium

Le Conseil Municipal accepte la rétrocession par Mme VALENTIN de la case n°4 du columbarium du cimetière communal de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON et autorise le Maire à rembourser, au *prorata temporis*, la somme versée par Mme VALENTIN, déduction faite de la part versée au CCAS qui reste acquise à ce dernier.